

## PRESERVATION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

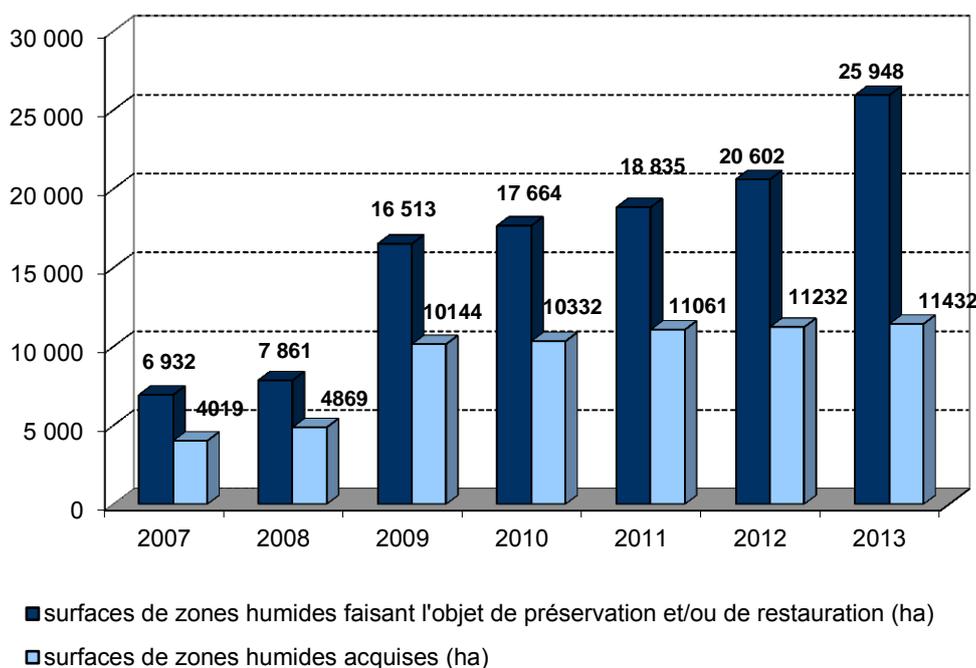
Bénéficiant d'un état de connaissance avancé sur les zones humides au travers des nombreux inventaires réalisés, la politique du bassin Rhône-Méditerranée accentue désormais l'action sur la préservation, la gestion et la restauration. Parmi les actions à mener, le Grenelle de l'environnement a fixé au niveau national un objectif d'acquisition foncière de 20 000 ha, se répartissant entre le conservatoire du littoral et des rivages lacustres (6 000 ha) et les agences de l'eau (14 000 ha). Il est à préciser pour ces dernières qu'il ne leur ait pas fait obligation d'acquérir en direct mais de traduire cet objectif national en terme de soutien financier à des acquéreurs publics comme les collectivités.

### INDICATEUR 8.1 SURFACES CUMULEES DE ZONES HUMIDES RESTAUREES ET/OU PRESERVEES DONT LES SURFACES ACQUISES

INDICATEUR DE  
REPONSE

Le suivi est effectué sur la base des projets aidés par l'agence de l'eau en matière d'acquisition et d'actions de restauration et de gestion, l'acquisition n'étant pas une fin en soi.

#### Surfaces cumulées de zones humides restaurées et acquises dans le bassin Rhône-Méditerranée



Source : Agence de l'eau – 2013

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'objectif consiste en l'acquisition de 9300 ha pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse d'ici 2019. Cet objectif est d'ores et déjà atteint, grâce notamment à trois grosses opérations réalisées par le conservatoire du littoral : 2 opérations sur les Salins du midi réalisées en 2007 et une opération sur la Camargue réalisée en 2009.

L'objectif est désormais de dynamiser les partenariats et de les diversifier, en plus de celui établi avec le conservatoire du littoral. Aussi un objectif plus large, de préservation et/ou restauration de 10 000 ha de zones humides a été fixé entre 2013 et 2018 (10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau).